



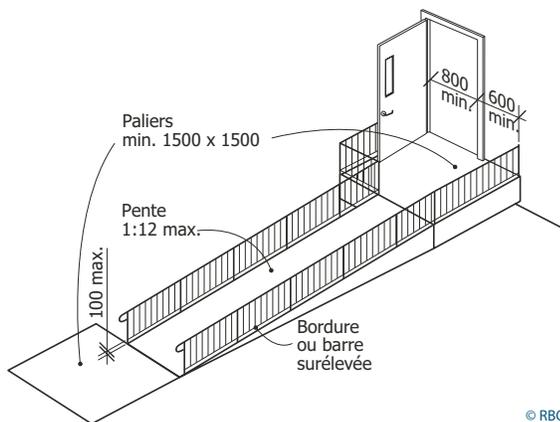
Bloc sanitaire

PARCOURS SANS OBSTACLES

- Largeur libre minimale de 920 mm sur tout le parcours.
- Pente d'au plus 1:20 (5 %) tout au long du parcours.

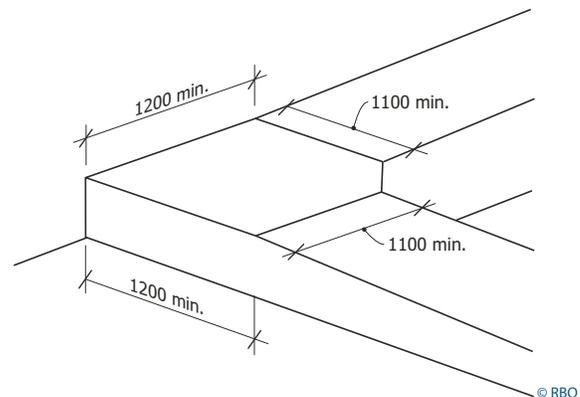
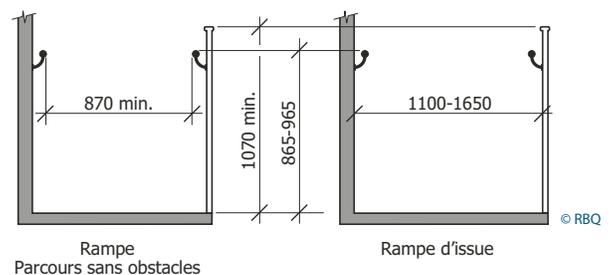
RAMPE D'ACCÈS

- Surface stable, ferme et antidérapante.
- Sans seuil dans le haut et le bas de la rampe ou seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Pente d'au plus 1:12 (8 %).



- Largeur libre d'au moins 870 mm entre les deux mains courantes.
- Mains courantes situées de chaque côté, saisissables aisément sur toute leur longueur et à une hauteur comprise entre 865 mm et 965 mm au-dessus de la surface de la rampe. Au moins une main courante doit être continue sur toute la longueur de la rampe et doit se prolonger sur au moins 300 mm à chaque extrémité.
- Paliers d'au moins 1200 mm de longueur et d'au moins la même largeur que la rampe et ce, à tous les 9 m et aux changements de direction.
- Paliers d'au moins 1500 mm sur 1500 mm dans le haut, le bas et aux niveaux intermédiaires conduisant à une porte
- Protection latérale comportant des bordures d'au moins 75 mm ou barres/bordures surélevées situées

- à au plus 100 mm de la surface de la rampe lorsque celle-ci ou les paliers ne sont pas au niveau moyen du sol ou adjacents à un mur.
- Bande de couleur et/ou texture contrastante située dans le haut et le bas de la rampe.



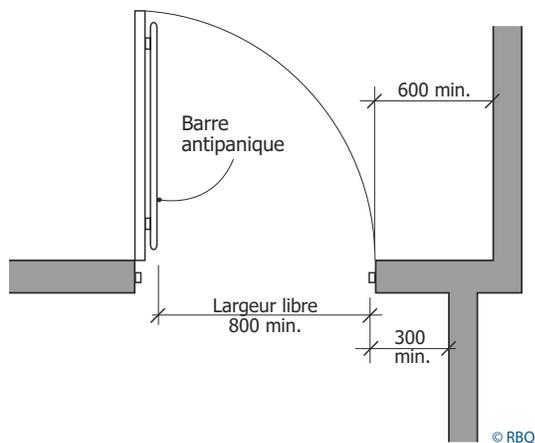
PORTE

- Espace libre au sol d'au moins 1500 mm sur 1500 mm situé devant la porte.
- Seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Largeur libre de la porte d'au moins 800 mm, un dégagement latéral d'au moins 600 mm au-delà de l'ouverture si elle pivote en direction de l'approche et de 300 mm si elle pivote en direction opposée à l'approche.
- Poignée de porte à levier ou à anse, située entre 900 mm et 1100 mm au-dessus du sol.

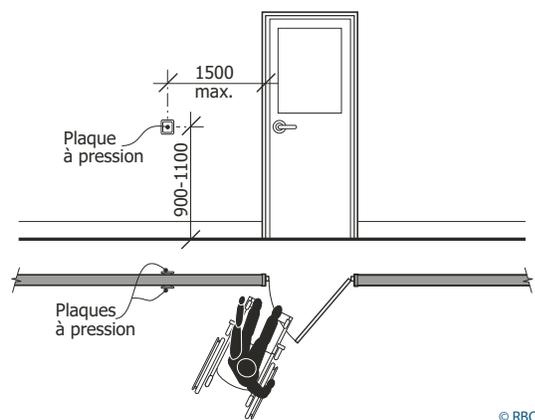


Bloc sanitaire

- Si équipée d'un ferme porte, celui-ci doit être réglé de façon à pouvoir ouvrir en exerçant sur la poignée une poussée de 38 N pour les portes donnant vers l'extérieur ou de 22 N pour les portes intérieures.



- Si elle donne sur l'extérieur, l'installation d'un ouvre-porte automatique est recommandé. Le mécanisme d'ouverture doit être situé près de la porte, entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol et en dehors du champ d'ouverture de la porte.
- Si elle donne accès à un stationnement intérieur, la présence d'un ouvre-porte automatique est obligatoire.
- Si elle est entièrement vitrée, elle doit comporter des bandes et/ou motifs horizontaux à une hauteur comprise entre 1 000 mm et 1 300 mm au-dessus du sol.
- Si elle sert également de sortie d'urgence, son ouverture doit s'effectuer vers l'extérieur.

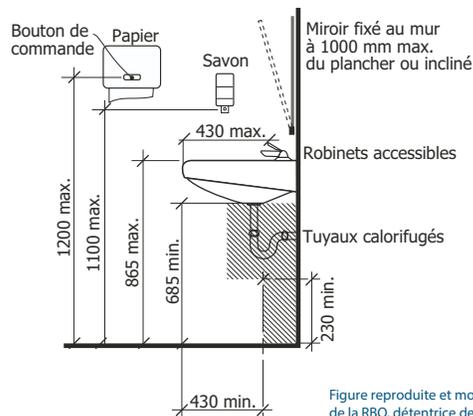


SIGNALISATION

- Identification de la salle de toilette au moyen du pictogramme international d'accessibilité.

LAVABO

- Hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol.
- Espace pour les jambes sous le lavabo d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Robinetterie à levier ou actionné automatiquement (détecteurs de mouvements), située à au plus 430 mm du rebord du lavabo.
- Tuyaux d'alimentation en eau et d'évacuation calorifugés s'ils sont exposés (à moins de limiter la température de l'eau à 45 °C).
- Espace libre au sol devant le lavabo d'au moins 800 mm sur 1 200 mm.



MIROIR

- Bas du miroir situé à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol ou incliné et ajustable par rapport à la verticale.

ACCESSOIRES

- Accessoires devant être à portée de la main et situés à moins de 1 200 mm au-dessus du sol (distributeur de papier, séchoir à mains, interrupteurs, crochets, etc.).
- Distributeur de savon installé à au plus 1 100 mm au-dessus du sol et à au plus 500 mm du devant du lavabo.

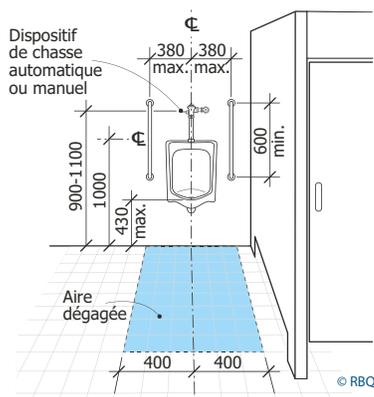


Bloc sanitaire

- Table à langer : hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol lorsque déployée, dégagement pour les jambes d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur. La poignée permettant de déployer la table à langer doit être située à une hauteur maximale de 1200 mm au-dessus du sol.

URINOIR

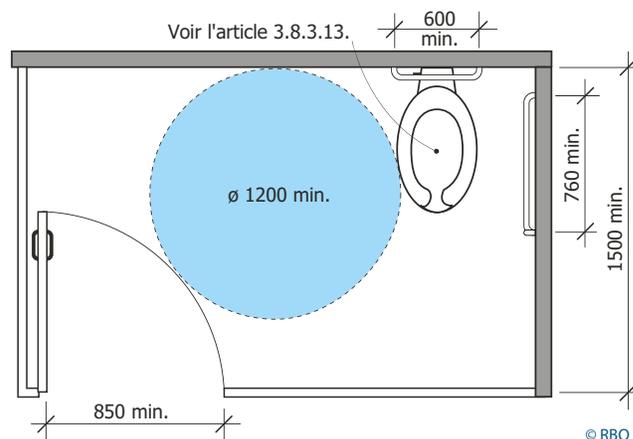
- Absence de dénivellation ou de marche.
- De type mural, dont la bordure se trouve à au plus 430 mm au-dessus du plancher.
- Accès dégagé au sol de 800 mm de largeur centré sur l'urinoir et qui n'est pas obstrué par des cloisons.
- Dispositif de chasse situé entre 900 mm et 1100 mm au-dessus du plancher.
- Barre d'appui d'au moins 600 mm de longueur, située de chaque côté de l'urinoir, ayant son axe à 1000 mm au-dessus du plancher et située à au plus 380 mm de l'axe de l'urinoir.



CABINET DE TOILETTE AMÉNAGÉ

Superficie

- Superficie minimale de 1500 mm sur 1500 mm disposant d'une aire libre au sol d'au moins
- 1200 mm de diamètre pour permettre la manœuvre circulaire d'un fauteuil roulant.



Porte

- Espace libre au sol d'au moins 1500 mm sur 1500 mm situé devant la porte.
- Sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Largeur libre de la porte d'au moins 850 mm.
- Être alignée sur l'espace de transfert adjacent à la cuvette ou sur un espace dégagé au sol de 1200 mm sur 1200 mm.
- Se referme automatiquement de sorte qu'une fois immobilisée, l'écart entre les montants et la porte soit d'au plus 50 mm.
- S'ouvre vers l'extérieur à moins qu'une aire libre au sol d'au moins 1200 mm de diamètre soit libre de tout obstacle à l'intérieur lorsque la porte est en position ouverte.

Si la porte s'ouvre vers l'extérieur, elle doit être équipée :

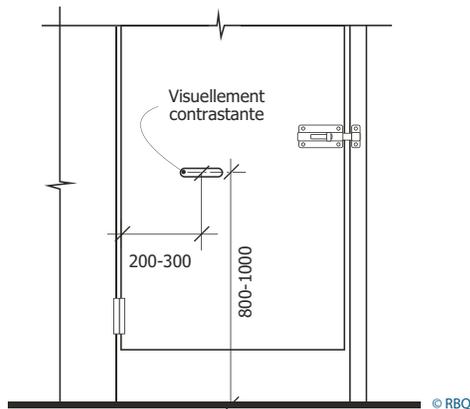
- Du côté intérieur de la porte, d'une poignée horizontale en forme de D, visuellement contrastante, d'au moins 140 mm de longueur et dont le centre de la poignée se trouve à une distance de 200 mm à 300 mm du côté charnières de la porte et de 800 mm à 1000 mm au-dessus du plancher.
- Du côté extérieur de la porte, d'une poignée horizontale en forme de D, visuellement contrastante, d'au moins 140 mm de longueur et dont le centre de la poignée se trouve à une



Bloc sanitaire

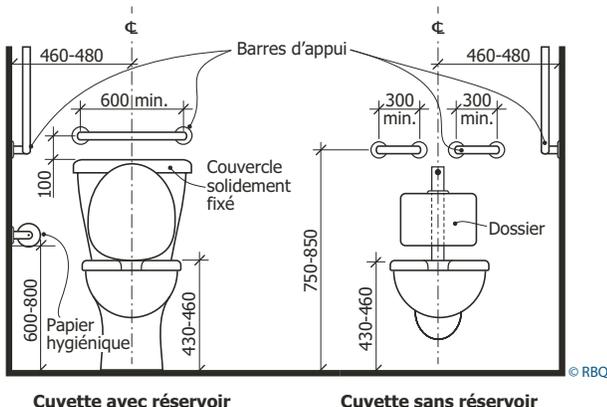
distance de 120 mm à 220 mm du côté pêne et de 800 mm à 1000 mm au-dessus du plancher.

- D'un dispositif de verrouillage devant être utilisé avec le poing et installé entre 900 mm et 1000 mm au-dessus du sol.



Cuvette

- Centre de la cuvette de toilette situé à une distance comprise entre 460 mm et 480 mm du mur le plus près et offrant une zone libre d'obstacle d'au moins 900 mm de l'autre côté de la cuvette (zone de transfert).
- Chasse d'eau de la cuvette à détection automatique ou à commande (éviter les boutons-poussoirs à double chasse), située entre 500 mm et 900 mm au-dessus du sol et à au plus 350 mm du côté de la zone de transfert.
- Hauteur du siège situé entre 430 mm et 460 mm au-dessus du sol.
- Siège surélevé amovible recommandé pour être utilisé lorsqu'un client en exprimera le besoin.

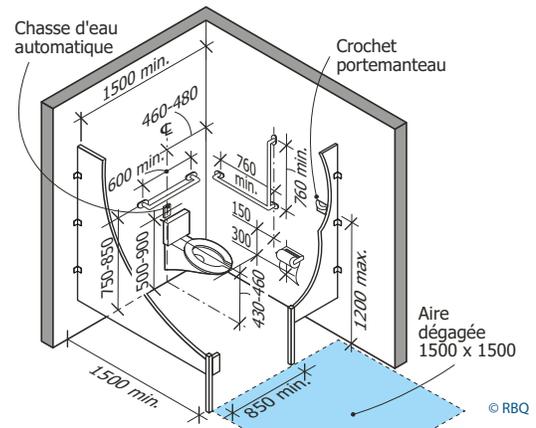


Cuvette avec réservoir

Cuvette sans réservoir

Barres d'appui

- Située sur la paroi latérale la plus près de la cuvette : barre d'appui en forme de L, fixée horizontalement et munie de composants horizontaux et verticaux d'au moins 760 mm de longueur, le composant horizontal se trouvant de 750 mm à 850 mm au-dessus du sol et le composant vertical étant fixé à 150 mm en face de la cuvette.
- Située derrière la cuvette : barre d'appui d'au moins 600 mm de longueur centrée par rapport à la cuvette ou deux barres d'appui d'au moins 300 mm de longueur situées des deux côtés du robinet de chasse qui sont fixées à la paroi arrière et à la même hauteur que la barre d'appui fixée à la paroi latérale ou à 100 mm au-dessus du réservoir d'eau.



Accessoires

- Distributeur de papier hygiénique : fixé à la paroi latérale la plus près de la cuvette de toilette et dont la partie inférieure doit être située entre 600 mm et 800 mm au-dessus du sol et l'extrémité la plus rapprochée du distributeur de papier hygiénique doit se trouver à 300 mm du devant de la cuvette.
- Crochet portemanteau fixé à au plus 1200 mm au-dessus du sol, sur une paroi latérale, et formant une saillie d'au plus 50 mm.
- Poubelle sanitaire : installée sur la paroi latérale la plus près de la cuvette, à une hauteur maximale de 1000 mm au-dessus du sol.



Bloc sanitaire

DOUCHE

Dimension

- Superficie minimale de 1 500 mm de largeur sur 900 mm de profondeur.

Accès

- Aire dégagée au sol d'au moins 900 mm située devant la douche et sur toute sa longueur.
- Idéalement sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm et biseauté à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Sans porte. Toutefois, un rideau de douche est recommandé.

Robinetterie

- Robinetterie à levier située à au plus 1 200 mm au-dessus du sol.
- Douche-téléphone équipée d'un inverseur d'alimentation pouvant être manœuvré avec un poing fermé par une personne en position assise, installée à moins de 1 200 mm au-dessus du sol et équipée d'un tuyau flexible d'au moins 1 800 mm de longueur.

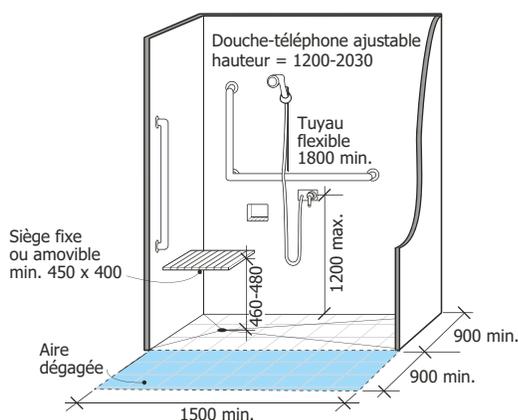


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

Barres d'appui

- Diamètre variant de 30 mm à 40 mm.
- Située entre 35 mm et 45 mm de la paroi à laquelle elle est fixée.

Trois (3) barres d'appui sont requises :

- Deux barres d'au moins 1 000 mm de longueur et fixées verticalement sur les murs latéraux entre 50 mm et 80 mm à partir de l'entrée de la douche. L'extrémité inférieure se trouvant entre 600 mm et 650 mm au-dessus du sol ;
- Une troisième, en forme de L, fixée sur le mur opposé à l'entrée de la douche, comportant un élément horizontal d'au moins 1 000 mm de longueur se trouvant entre 750 mm et 870 mm au-dessus du sol et un élément vertical d'au moins 750 mm de longueur se trouvant entre 400 mm et 500 mm du mur latéral où est fixée l'autre barre d'appui verticale.

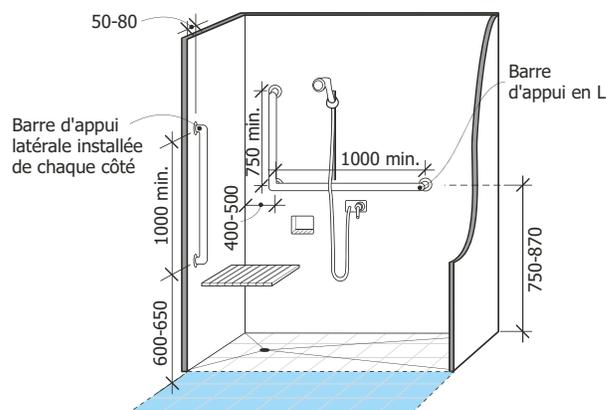


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

Siège/banc de douche

- Articulé sans mécanisme à ressorts ou fixe avec surface lisse antidérapante sans aspérité.
- Situé à proximité de la robinetterie, sans entraver l'utilisation des barres d'appui.
- Dimensions minimales de 450 mm de largeur sur 400 mm de profondeur.
- Surface située entre 460 mm et 480 mm au-dessus du sol, sur l'un des murs latéraux.
- Pouvant supporter une charge de 130 kg.
- Banc de transfert amovible recommandé.

Porte-savon et accessoires

- Porte-savon et accessoires se trouvant dans la douche, situés à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol et facilement atteignable une fois assis sur le banc de douche.